



Formulaire d'inscription 2024

45^{ÈME} FOIRE DE PRINTEMPS - DIMANCHE 5 MAI

PARTIE COMMERCIALE



A retourner en mairie avant le 26 avril, accompagné de votre règlement et des pièces demandées.

Informations sur le demandeur

Nom de votre société

Nom

Prénom

Adresse

E-Mail

Téléphone

Votre emplacement

Heure d'arrivée

(Entre 06h00 et 08h00)

Nature des ventes

Type d'étalage

Nombre de mètres
désirés (minimum 3)

Total à régler :x 3€ =

*(Gratuité pour les
commerçants de Blainville
ou Damelevières)*

Besoins spécifiques

Sous condition de validation



Formulaire d'inscription 2024

45^{ÈME} FOIRE DE PRINTEMPS - DIMANCHE 5 MAI

PARTIE COMMERCIALE



A retourner en mairie avant le 26 avril, accompagné de votre règlement et des pièces demandées.

Les Conditions de validation de l'inscription

Joindre un chèque libellé à l'ordre de l'Association La Passerelle

À joindre à votre inscription :

- une photocopie recto-verso de votre carte d'identité
- une photocopie de votre inscription au registre du commerce ou de votre numéro de SIRET
- un chèque de caution de 50 euros à l'ordre de l'association La Passerelle. Il vous sera restitué au moment de votre départ à partir de 18h après contrôle du rangement et de la propreté de votre emplacement.
- Dès le 28 avril, nous vous confirmerons notre accord pour votre participation.

Nous vous invitons à prendre connaissance du règlement qui doit être dûment lu et accepté.

La municipalité de Blainville organise sa 45^{ème} foire de printemps le dimanche 5 mai 2024. L'association La Passerelle se joint à la municipalité pour intervenir et organiser la partie commerciale. Voici donc quelques informations essentielles si vous souhaitez y participer.

Inscriptions

Merci de compléter et faire parvenir en mairie votre bulletin d'inscription, votre règlement et les pièces demandées avant le 26 avril 2024. Dès le 28 avril, nous vous confirmerons notre accord pour votre participation.

Tarifs

- **Commerçants / artisans de Blainville et Damelevières : GRATUIT**
seule la caution de 50 € sera à fournir en chèque.
- **Commerçants / artisans et exposants d'autres communes :**
3 € le mètre linéaire (minimum 3 m) + caution de 50€.

GRATUIT
POUR LES ADHERENTS
LA PASSERELLE

Les emplacements définis sur le plan de la foire prévu par l'organisateur
ne pourront en aucun cas être contestés.

L'accès à votre emplacement sera possible de 06h00 à 08h00, **au-delà de cette heure, votre emplacement ne sera plus réservé.** L'inauguration officielle de la foire aura lieu à 11h00. Le départ se fera à partir de 18h00. Votre chèque de caution vous sera rendu à cette occasion après contrôle du rangement et de la propreté de votre emplacement.



Formulaire d'inscription 2024

45^{ÈME} FOIRE DE PRINTEMPS - DIMANCHE 5 MAI

PARTIE COMMERCIALE



CHARTE DE L'EXPOSANT

1. Ne pas céder, sous-louer, échanger à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de l'emplacement m'ayant été attribué
2. Ne pas présenter d'autres produits que ceux annoncés dans mon dossier d'inscription et ne pas exposer des produits illicites ou provenant d'activités illicites
3. Ne pas empiéter sur les allées avec de la PLV ou de la marchandise
4. Présenter un stand propre durant toute la durée de la manifestation
5. Ne pas retirer mes produits et ne pas démonter mon stand avant la fin de la manifestation
6. Être présent sur mon stand pendant les heures d'ouverture de la manifestation
7. Ne pas « racoler » les visiteurs dans les allées, respecter les bonnes pratiques commerciales vis-à-vis de mes voisins de stand et de la concurrence
8. Informer les visiteurs des prix et des conditions de vente selon la réglementation en vigueur

A retourner en mairie avant le 26 avril, accompagné de votre règlement et des pièces demandées.

Attention : La participation est conditionnée par une inscription effectuée en bonne et due forme et validée par les organisateurs. Le jour de la foire, les demandes de dernières minutes ne seront pas autorisées. Merci de votre compréhension.

Lu et accepté, le _____

Signature _____